

Certes, les jeunes époux -et les moins jeunes- vont devoir veiller à la bonne harmonie de leur couple, en étant attentifs l'un à l'autre, mais aussi au bien-être de leur enfant, sa santé et son éducation. Et cette charge leur incombe à tous deux, conjointement.

L'homme et la femme ont tous deux un rôle à jouer au sein de la famille, même si la nature de leurs rôles est différente du fait même de leur individualité et des circonstances de la vie familiale et de celles liées à la vie extérieure.

En effet, avoir un enfant exige des deux conjoints qu'ils lui offrent un foyer paisible, au sein duquel chacun respecte l'autre, un foyer rempli de tendresse et de sérénité. Il a besoin de parents qui soient attentionnés avec lui. Il s'agit de préparer cette petite créature de Dieu à devenir un adulte responsable en lui donnant toutes les chances d'y parvenir. Et cela débute dès la petite enfance mais se prolonge pendant plusieurs années.

On parle beaucoup de l'" autorité parentale " ; il faudrait plutôt parler des parents " qui font autorité. " C'est-à-dire qui sont crédibles aux yeux de leurs enfants, qui donnent des réponses à leurs questions, qui leur proposent des choix cohérents, argumentés et utiles.

Il appartient aux deux parents de protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. Ils ont un droit et un devoir de garde de l'enfant, de surveillance et d'éducation. C'est la " responsabilité parentale " à laquelle chaque parent est tenu, père et mère confondus, ensemble.

" Tenus " : oui, à l'égard de Dieu d'abord, car c'est une obligation que chaque parent doit remplir à l'égard de ses enfants. Mais encore à l'égard de la société dans son ensemble, car aucune société n'est viable dans le désordre, et l'absence de valeurs morales. Et enfin, à l'égard des enfants eux-mêmes, car les priver d'éducation est aussi grave que les laisser sans leur donner la nourriture nécessaire à leur survie !

Aucun être humain, ni la société, ne saurait se passer d'une construction familiale équilibrée et harmonieuse : c'est la base même de notre société.

Nous ne devrions pas attendre des Autorités de notre pays qu'elles prennent des dispositions à l'égard des horaires de sortie de nos enfants. En effet, l'Islam nous a laissé des enseignements qui doivent nous faire réfléchir et agir avec sagesse et le sens des responsabilités : Le Prophète a recommandé :

" Faites rentrer vos enfants dans vos maisons au moment où le soleil se couche à l'horizon, car c'est le moment où les "shayatin" se déchaînent ... "

On sait bien que les mauvaises actions se font plutôt lorsque la nuit les dissimule au regard des autres ... mais qui peut se cacher de Dieu ?

Toute négligence de notre part aura ses conséquences, à la fois pour ceux qui sont parents et pour leurs enfants. Nous en avons été clairement avertis :

" Les perdants au Jour de la Résurrection seront ceux qui se seront perdus eux-mêmes et auront perdu ceux de leur famille. " (Coran S42/V45)

Pour cette raison, fonder une famille est un acte très important qu'il convient de préparer : se connaître soi-même et apprendre à connaître l'autre : son caractère, sa personnalité, ses aspirations ; les jeunes époux feront bien de profiter des quelques mois –ou des quelques années- qui précéderont la première naissance pour se découvrir et apprendre à vivre avec leurs qualités et leurs défauts respectifs, et apprendre à se corriger aussi. Chacun espérant, au bout du parcours, avoir satisfait Dieu et recevoir Son agrément.

En conclusion, on le voit, lorsque l'on envisage de créer une famille et que l'on songe au mariage, il ne s'agit pas d'une simple formalité ; cela entraîne des contraintes, des obligations nouvelles, une énorme responsabilité et il vaut mieux s'y préparer en toute connaissance de cause. Aucun des deux ne doit tenter de mentir sur lui-même ni jouer un rôle, qui, tôt ou tard, se dévoilera aux yeux de l'autre.

Il existe une réciprocité dans les engagements entre les époux. Il s'agit d'une association dans laquelle les deux conjoints sont également responsables et ils devront rendre compte tous deux du devenir de leur famille, non seulement de leur couple, mais de ce qu'ils auront fait pour leurs enfants.

L'homme est un berger pour sa famille. La femme est un berger dans la maison de son mari ...

Et à chacun d'eux la perspective de la récompense suprême :

" A eux les Jardins de l'Eden où ils entreront avec leurs pères, leurs épouses et leurs enfants qui ont été bons comme eux. Les anges accourront à leur rencontre de tous côtés : " ***Que le salut soit sur vous*** " (Coran S12/V23)

Dieu est le plus Savant.

Malika Dif
Ecrivain

[Livres à Consulter](#)

Être musulmane aujourd'hui, Malika DIF, éditions Iifso-Tawhid

Droits et devoirs de la femme musulmane, Fatima Nacif, éditions Iifso

Islam Le Saviez-vous?

Série VI : Education et famille

" Les perdants au Jour de la Résurrection seront ceux qui se seront perdus eux-mêmes et auront perdu ceux de leur famille. "

(Coran S42/V45)

La famille musulmane

Union des Organisations Islamiques de France

UOIF-20, rue de la Prévôté - 93120 LA COURNEUVE

Tél. : 01.43.11.10.60 - Fax : 01.43.11.10.61 - web : uoif-online.com

Avant d'aborder la question de la famille, il semble essentiel de dire un mot de la spiritualité du musulman et de rappeler que Dieu nous a fait savoir : " ***Je n'ai créé les génies et les hommes que pour qu'ils m'adorent.*** " (Coran S51/V56) Aussi, il est à remarquer que beaucoup de Musulmans ne se considèrent en état d'adoration que le temps de la prière, encore un peu pendant le mois de Ramadan et la lecture du Coran ! Puis, dès la prière terminée, ils referment leur tapis et s'en retournent vers la vie profane, tournant en quelque sorte le dos à Dieu ! Combien cela est regrettable, et combien d'occasions manquées de se rapprocher de Dieu et de bénéficier de Son aide dans les actions quotidiennes.

L'adoration de Dieu peut être un état permanent pour les Croyants qui le veulent, dans les actes de piété, mais aussi dans l'exécution des tâches profanes, pourvu que celles-ci soient exécutées avec l'intention, non seulement de satisfaire Dieu, mais également ceux qui nous entourent (familles, employeurs, etc.) Toute action peut être acte d'adoration, dès lors que nous entreprenons une activité portée au bien, une action licite, et que nous la faisons précéder de la mention : " ***Bismillah*** ", ce qui nous maintient dans la proximité divine.

Ainsi, les Musulmans ont maintes occasions de nourrir leur foi tous les jours et en toutes circonstances, en étant à la fois au service de Dieu et au service des êtres qui les entourent, en particulier au sein de la famille. A propos de la famille, rappelons d'abord que fonder une nouvelle famille est une étape essentielle dans la vie des Musulmans et des Musulmanes. Se marier ne consiste pas seulement à obéir à l'une des recommandations de l'islam, mais le Musulman et la Musulmane doivent être pleinement conscients qu'il s'agit d'une étape majeure et que désormais, ils s'engagent conjointement dans une même responsabilité, devant Dieu et aussi devant les hommes.

C'est pourquoi, avant de s'engager, ils feront donc bien de s'interroger sur le but qu'ils poursuivent l'un et l'autre, en s'assurant que leur motivation est noble et que leur union ne souffre pas d'une insuffisance quant à l'intention. Ils feront bien d'apprendre le maximum l'un de l'autre quant à la personnalité, à l'éducation (adhab), à la conception de la vie familiale et la vie de couple.

Le mariage ne peut en effet pas être envisagé seulement comme un " moyen " de ne pas " tomber dans le péché ", ni sous prétexte de changer de vie. Il est indispensable de mesurer les conséquences et la responsabilité que le mariage entraîne pour les futurs époux, vis-à-vis d'eux-mêmes, vis-à-vis de Dieu et aussi à l'égard des enfants à venir.

La finalité du mariage est parfaitement explicitée dans le Coran : " ***Parmi Ses signes, Il a créé, de vous, pour vous, des épouses, afin que vous viviez en tranquillité avec elles, et Il a mis entre vous de tendresse et miséricorde. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.*** " (Coran S30/V21)

Deux êtres unissent leurs vies avec l'intention de partager ce que Dieu leur assignera de joies et de tristesses, de facilités et d'épreuves, car rien de tout cela ne saurait leur manquer. Dieu nous avertit : " ***Nous vous avons créés pour une vie de lutte*** " (d'efforts). (Coran S90/V4) Ils devront affronter les difficultés ensemble et faire en sorte qu'une bonne harmonie règne dans leur foyer. Lorsque l'on contracte mariage, on n'est plus seul et il faut tenir compte de l'autre en évitant de lui occasionner des déceptions ou des souffrances...lesquelles ne manqueraient pas de générer rancœur et amertume de part et d'autre.

Le Prophète (PSL) a dit : " ***Les meilleurs hommes de ma Communauté sont les meilleurs avec leurs épouses ; les meilleures femmes de ma Communauté sont les meilleures avec leurs maris.*** " (Tirmidhî) Il n'existe pas de sens unique ; les bons comportements doivent être réciproques ; ils sont le fait aussi bien de l'époux que de l'épouse.

Les deux époux s'unissent, dans un esprit de complémentarité et non pas de compétition, pour faire " prospérer leur entreprise " et en retirer des profits de la part de Dieu. Cela nécessite que chacun fasse des concessions, pratique la patience, la bienveillance et la complicité ... par exemple savoir sourire des petits défauts de l'autre. De telle sorte que Dieu leur rendra tout plus facile avec le temps et que leur couple sera équilibré, stable et harmonieux.

Voici une anecdote qui nous est rapportée par l'un des Compagnons du Prophète (SAWS), Messaoud Abû Ussama : " Un aveugle vint un jour frapper à la porte du Calife Umar, afin de se plaindre du mauvais caractère de son épouse. Mais arrivé à la porte, il entendit des éclats de voix provenant de l'intérieur. C'était la voix de l'épouse de Umar qui lui faisait des reproches, tandis que ce dernier ne répondait rien.

L'aveugle se dit alors : " Si telle est la vie de Umar, réputé pour sa rudesse et sa sévérité, et qui de plus est le Commandeur des Croyants, que dire alors de la mienne ! " Et il s'apprêtait à repartir.

A ce même moment, Umar sortit et le vit. Il lui demanda l'objet de sa visite et l'homme expliqua sa situation. Umar lui répondit : " Mon frère, si je la supporte comme tu as entendu, c'est qu'elle a des droits sur moi : c'est elle qui prépare ma nourriture, fait mon pain, lave mes vêtements et allaite mes enfants alors qu'elle n'est pas obligée de le faire ! A ses côtés, mon cœur s'apaise et s'abstient de commettre l'adultère. Pour toutes ces raisons, je dois la supporter. " Notre aveugle dit à son tour : " C'est vrai, il en est de même pour ma femme." Umar conclut : " Alors, supporte-la mon frère, car la vie n'est qu'un court moment."

Voilà bien là pour chacun, pour chacune, de quoi réfléchir et nous porter à modérer les impatiences dont nous ne retirons aucun avantage.

Chacun doit avoir de la considération et du respect pour l'autre et apprendre à aimer, car l'Amour est le ciment du couple qui les accompagnera tout au long de leur vie à deux et leur donnera les forces nécessaires pour faire face aux épreuves de toutes sortes qui jalonneront leur vie. L'Amour est un sentiment qui grandit avec le temps et plus on essaie de rendre l'autre heureux, plus on l'aime. Cela est vrai aussi bien pour nos sœurs que pour nos frères.!

Des sœurs posent souvent la question de l'obéissance au mari mais lorsque l'on aime, on cherche naturellement les moyens de rendre heureux et satisfaire l'autre ; c'est la meilleure façon de lui dire qu'on a tant de tendresse pour lui (ou pour elle). Ainsi, la femme n'est pas dans une situation d'obéissance au sens restrictif qu'on veut bien lui donner.

Il faut se souvenir que les Musulmans doivent se concerter, se donner des conseils et cela est également vrai au sein de foyer, entre mari et femme. Ainsi, on nous rapporte que le Prophète (psl) acceptait que ses épouses lui donnent des conseils et les suivait lorsqu'ils lui paraissaient utiles. La femme peut, souvent par sa propre expérience, apporter de l'aide à son mari et il y trouvera certainement certains avantages.

D'ailleurs, chacun fera bien de faire des invocations pour celui ou celle dont il partage la vie, et aussi demander à Dieu d'accepter les invocation de l'autre, car il se peut que tandis que la mari invoque Dieu et Le remercie de lui avoir donné une bonne épouse, l'épouse de son côté invoque Dieu pour qu'Il agrée les invocations de son mari. Remémorons-nous cette parole de l'Envoyé de Dieu : " ***Toute femme qui meurt en ayant la satisfaction de son mari entrera au Paradis.*** " (Tirmidhî)

Au moment de l'arrivée des enfants, Il s'agit d'une nouvelle étape pour le couple qui va exiger d'eux de nouveaux efforts, plus grands encore, une responsabilisation majeure, et une grande humilité.

Je voudrais ici rappeler à nos sœurs en particulier que le fait de devenir mères ne doit pas modifier leurs comportements avec leur époux : elles doivent demeurer des épouses coquettes et disponibles, tendres et attentionnées et ne pas seulement être mères.

Il en va de même pour nos frères qui doivent faire des efforts dans ce sens à l'égard de leurs épouses. On nous dit que le Prophète (psl) était tendre et souriant avec ses épouses.

A ce propos, on nous rapporte que Ibn Abbâs a dit : " J'aime me parer pour mon épouse comme j'aime qu'elle se pare pour moi, car Dieu a dit : " Les femmes ont des droits équivalents à leurs devoirs ... " " (Cité dans le Tafsir de Tabarî).